

Quand une paire de culottes fait tomber un gouvernement

Jacques Lacoursière

Numéro 83, automne 2005

Scandales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7053ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lacoursière, J. (2005). Quand une paire de culottes fait tomber un gouvernement. *Cap-aux-Diamants*, (83), 32–33.

Document publicitaire de l'Union nationale élaboré en 1936 pour Gabriel Verdier qui attaque les libéraux d'Alexandre Taschereau. (Archives de Cap-aux-Diamants).



QUAND UNE PAIRE DE CULOTTES FAIT TOMBER UN GOUVERNEMENT

PAR JACQUES LACOURSIÈRE

Depuis 1897, les libéraux dirigent le gouvernement de la province de Québec. Depuis 1920, Louis-Alexandre Taschereau est le premier ministre. En 1936, des journalistes et les membres de l'opposition ne se cachent plus pour accuser les libéraux de corruption. Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières et leader parlementaire, avec Paul Gouin, chef de la nouvelle formation politique, l'Union nationale, s'est juré d'avoir la tête du premier ministre Taschereau et de faire tomber le gouvernement. L'occasion se présente pour lui, grâce à l'analyse du contenu du livre des comptes publics.

Chaque année est publié un ouvrage qui décrit sèchement toutes les dépenses effectuées par le gouvernement au pouvoir, ministère par ministère et département par département. La possibilité existe, pour les députés de l'opposition, de demander la convocation du Comité des comptes publics. En 1936, il y a plus d'une dizaine d'années que ce comité n'a pas ou presque pas siégé. La loi a prévu que 36 députés, soit 20 représentants du parti au pouvoir et 16 de l'opposition, composent ledit comité dont le quorum est fixé à 15 membres.

Duplessis a passé des heures et des jours à éplucher les comptes publics et à relever ma-

tière à scandales! La première séance du comité a lieu le 7 juin, devant une foule de curieux. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, dirige les séances à titre de président du Comité des comptes publics. Le premier témoin appelé à comparaître est le sous-ministre de la Colonisation, Louis-Arthur Richard. Duplessis lui fait avouer que des chèques destinés à des colons n'ont jamais été remis à ces derniers et que le député de la circonscription les a gardés pour lui. C'est le cas du député de Gaspé-Sud, Alexandre Chouinard. À travers les témoignages de Richard, on découvre que la corruption et le patronage étaient présents au ministère de la Colonisation.

Le leader de l'opposition va s'acharner sur ses «victimes» de prédilection, des cas riches en scandales: Charles Lanctôt, assistant procureur général, Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation, et Antoine Taschereau, comptable de l'Assemblée législative et frère du premier ministre.

Duplessis accepte mal l'arrogance de Lanctôt, qui a des allures de grand seigneur. Celui-ci serait responsable du «patronage libéral à l'intérieur de toutes les cours de justice de la province». De plus, il est payé par le gouver-



nement en sus de son salaire comme assistant procureur général pour les causes qu'il plaide au nom de la province. Enfin, il a des honoraires comme avocat de pratique privée. Duplessis lui apprend (!!!) qu'il a reçu de la province, pour les huit années précédentes, l'imposante somme de 139 875,94 \$.

L'historien Robert Rumilly, citant le compte rendu sténographique de l'enquête, rapporte le mot à mot d'une partie du témoignage de Lanctôt. Un des membres du Comité des comptes publics, député de Montréal-Saint-Louis, Peter Bercovitch, va se porter à la défense de son confrère libéral.

«M. Duplessis : Monsieur Lanctôt, voulez-vous dire au Comité combien vous retirez depuis quelques années de compagnies d'utilités publiques ou de compagnies d'électricité qui exploitent les ressources de la province?»

Objecté par M. Bercovitch.

Objection maintenue par M. le Président.

Vote : 18 pour le maintien de la décision du Président et 11 contre.

M. Duplessis : Monsieur Lanctôt, depuis dix ans, vous avez été ou vous êtes encore avocat, conseiller légal ou procureur, ou aucune des trois attributions, de compagnies qui exploitent les ressources naturelles de la province?» Nouvelle objection de Bercovitch, maintenue. L'accusateur finira par traiter Lanctôt de voleur, répliquant : «Je constate seulement que vous avez au moins une chose blanche : c'est votre chevelure.»

Le ministre Vautrin sera plus maltraité que Lanctôt et Duplessis le couvrira de ridicule. L'enquête permettra d'apprendre que le ministère de la Colonisation verse un cent par repas aux colons et que le ministre a dépensé

1 592 \$ pour moderniser son bureau! Que le gouvernement achète au Nouveau-Brunswick les pommes de terre qu'il destine aux colons. Que Vautrin utilise le véhicule du ministère pour aller jouer au golf. Qu'il avait acheté, aux frais des contribuables, une paire de culottes qu'il portait lorsqu'il rendait visite aux colons de l'Abitibi, culottes qu'il avait remises au... gouvernement! Les «culottes à Vautrin» seront un sujet de prédilection lors de la campagne électorale suivante.

Si les «culottes à Vautrin» ébranlent le gouvernement Taschereau, le témoignage d'Antoine Taschereau, frère du premier ministre, sera catastrophique. En tant que comptable de l'Assemblée législative, c'est lui qui est responsable du salaire de tous les membres de cette dernière. Les sommes nécessaires pour acquitter ce qui est dû ou ce qui sera dû lui sont remises à son ordre, sommes qu'il dépose à la Banque Canadienne Nationale, succursale de Donnacona, où son garçon Jean-Thomas est gérant. Antoine Taschereau encaissait pour lui les intérêts. Ce témoignage est de trop pour le premier ministre!

On apprendra que 42 personnes plus ou moins apparentées à Louis-Alexandre Taschereau avaient reçu ou recevaient de l'argent du gouvernement de la province de Québec. Le 11 juin, à 10 h 35, le premier ministre se rend chez le lieutenant-gouverneur Ésiouff-Léon Patenaude pour remettre sa démission. Des élections générales sont fixées au 15 août suivant. Peu après midi, le 11 juin, Adélar Godbout est assermenté et devient le 17^e premier ministre. ♦

Jacques Lacoursière est historien et membre de la Société royale du Canada.

■ Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952) avocat, député libéral de Montmorency à l'Assemblée législative (1900-1936), fut premier ministre du Québec de 1920 à 1936. (J.-Arthur Lemay. *Mille têtes*, 1931, p. 76). (Fonds Camille Gosselin. Archives de Cap-aux-Diamants).

■ Iréné Vautrin (1888-1974), architecte, député libéral de Saint-Jacques à l'Assemblée législative de 1919 à 1923, puis de 1927 à 1935. Il fut ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries (1934-1935). (J.-Arthur Lemay. *Mille têtes*, 1931, p. 89). (Fonds Camille Gosselin. Archives de Cap-aux-Diamants).

■ Louis-Arthur Richard, sous-ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. (J.-Arthur Lemay. *Milles têtes*, 1931, p. 100). (Fonds Camille Gosselin. Archives de Cap-aux-Diamants).